

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT parcours public et privé
3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 6
GROUPE DE COURS N° 2
DROIT DU TRAVAIL
MERCREDI 11 MAI 2016
8 H 30 – 11 H 30

Le code du travail non annoté est autorisé.

CAS PRATIQUE :

L'entreprise « Bio Santé » a été créée en 2010. Elle possède deux établissements situés, pour l'un, à Fonsorbes et pour l'autre, à Muret. Aux dernières élections professionnelles, qui ont eu lieu en 2014, leurs effectifs respectifs étaient de 23 et 12 salariés. Chaque établissement est doté de délégués du personnel, qui ont été élus sans étiquette syndicale, au second tour de l'élection.

L'employeur, M. Brun, vous fait part de deux courriers qu'il a récemment reçus.

Le premier de ces courriers lui a été adressé par l'organisation SUD HG qui lui a signalé la création d'une section syndicale (SSE) dans l'établissement de Muret et la désignation de Paul P., délégué du personnel titulaire à Muret, comme représentant du syndicat au niveau de l'entreprise. Assez désespéré, M. Brun vous demande s'il peut et, le cas échéant, comment, s'opposer à la constitution de la section syndicale SUD dans son établissement de Muret ainsi qu'à la désignation de Paul P. en tant que délégué syndical de l'entreprise.

Le second courrier reçu par M. Brun provient d'une salariée, Marie M., gestionnaire de paie et déléguée du personnel titulaire dans l'établissement de Fonsorbes. Elle conteste le non-paiement de quatre heures de délégation décidé par employeur après leur rencontre, il y a de cela deux mois, dans une salle de sport alors qu'elle était censée être en délégation. Selon elle, il s'agit d'une mesure illicite et elle exige, sous peine de poursuites y compris pénales, le paiement des heures litigieuses. Pensez-vous que ces menaces soient fondées et que risque l'employeur? M. Brun vous indique que quoiqu'il en soit il envisage de licencier Marie M.: il vous demande de lui indiquer la procédure à suivre et si, d'un point de vue juridique, le comportement de la salariée est de nature à justifier un licenciement pour faute.